



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 août 2021
Français
Original : anglais

Application de la résolution [2576 \(2021\)](#)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution [2576 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution du mandat qui lui a été confié. On y trouvera un point des principaux faits nouveaux et des activités des organismes des Nations Unies ayant trait à l'Iraq depuis mon précédent rapport du 4 mai 2021 ([S/2021/426](#)), y compris l'exposé présenté au Conseil de sécurité par ma Représentante spéciale pour l'Iraq, Chef de la MANUI, le 11 mai 2021.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Les préparatifs des élections législatives prévues pour le 10 octobre 2021 ont été au centre des préoccupations pendant la période considérée. Lors d'une allocution télévisée le 13 mai, le Premier Ministre, Mustafa Al-Kadhimi, a déclaré que le principal objectif de son gouvernement était « d'organiser des élections équitables et justes, conformes à la volonté du peuple ». Le Premier Ministre a également annoncé qu'il ne participerait pas aux élections en tant que candidat et qu'il ne soutiendrait aucun parti politique. Il a souligné l'action menée par son gouvernement, notamment la lutte contre la corruption, les réformes économiques, les mesures visant à placer les armes sous le contrôle de l'État, les efforts pour mettre en œuvre l'accord de Sinjar, les mesures visant à améliorer les relations entre régions et le dialogue stratégique en cours avec les États-Unis d'Amérique. Il a également indiqué que le travail d'élaboration du budget pour la période 2022-2024 avait commencé.

3. À la suite d'une réunion entre le Président, Barham Salih, et le Premier Ministre le 18 mai, la présidence a publié une déclaration soulignant la nécessité de maintenir la sécurité et la stabilité et de créer les conditions permettant de garantir que « le résultat de l'élection reflète la volonté des Iraquiens ». Le Comité suprême de sécurité électorale, le Président de la Haute Commission électorale indépendante et les responsables électoraux des provinces se sont réunis pour discuter des préparatifs en cours pour assurer la sécurité des élections. Dans une déclaration publiée le 24 mai, le Président a de nouveau souligné l'importance de « conditions optimales » pour les



élections, y compris « la protection et l'égalité des chances » pour la participation des candidats. Dans un discours prononcé le 20 juin, il a également fait état de la nécessité de l'observation des élections, affirmant que la souveraineté commençait par « le respect du droit de vote ». Le 29 juin, M. Salih, les membres du conseil d'administration de la Haute Commission électorale indépendante et le conseiller du Premier Ministre pour les élections ont appelé à l'intensification de la campagne d'enregistrement biométrique et recommandé que les résultats des élections fassent l'objet d'un comptage à la fois manuel et électronique, que le processus de comptage bénéficie d'une large couverture médiatique et que les résultats soient annoncés dans les 24 heures.

4. Le comité supérieur de promotion et de suivi de la participation électorale des femmes, créé en mars 2021, a lancé son plan de travail le 17 juin. Les activités comprennent le suivi des violations à l'encontre des candidates, le renforcement des capacités des femmes pour leur permettre de participer pleinement au processus électoral et le plaidoyer pour une législation favorisant la participation des femmes à la vie politique. Entre autres initiatives, le comité entend lancer des campagnes de sensibilisation du public pour dissuader les discours haineux et les attaques contre les candidates afin de leur permettre de participer pleinement et activement à l'élection. Par ailleurs, les groupes de la société civile mènent des activités de plaidoyer en faveur de la participation des femmes aux élections, appelant notamment les responsables religieux et communautaires à mener des campagnes de sensibilisation à cet effet.

5. Le meurtre du militant Ehab al-Wazni à Karbala, le 9 mai, a montré une fois de plus combien les conditions de sécurité en période préélectorale sont précaires, et a entraîné des manifestations dans la ville du 9 au 11 mai. Le Premier Ministre a condamné le meurtre de M. al-Wazni le même jour et demandé au Ministère de l'intérieur d'identifier les auteurs et de les traduire en justice. Le meurtre de M. al-Wazni a également été largement condamné par les groupes de la société civile, qui ont exigé un environnement électoral sûr. Plusieurs personnes ont fait des déclarations pour exprimer l'inquiétude que suscitaient la poursuite des meurtres de militants et l'incapacité du Gouvernement à faire en sorte que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes.

6. Dans le même contexte, des manifestations ont eu lieu le 25 mai, plusieurs milliers d'Iraqiens s'étant rassemblés à la place Tahrir et dans d'autres quartiers de Bagdad. Les manifestants demandaient justice pour les victimes et la fin de l'impunité pour les attaques contre les militants. Deux manifestants ont succombé à leurs blessures par balle, et plusieurs manifestants et membres des forces de sécurité ont été blessés. Le lendemain, le Gouvernement a ordonné l'ouverture d'une enquête transparente et confirmé que le Premier Ministre soutenait les manifestations pacifiques et la protection des manifestants.

7. Le 26 mai, la Cellule d'information sur la sécurité relevant du Cabinet du Premier Ministre a signalé l'arrestation à Bagdad d'un commandant des Forces de mobilisation populaire. Après son arrestation, des éléments des Forces se seraient déployés dans l'ancienne zone internationale et auraient exigé sa libération. Dans une déclaration publiée le 27 mai, le Président a condamné « les troubles civils et l'atteinte à l'autorité de l'État et à son droit de prendre des décisions d'ordre sécuritaire et militaire » et a souligné que « les délinquants... responsables du meurtre de manifestants pacifiques, de militants et de journalistes doivent être... traduits en justice, que les procédures judiciaires doivent être soutenues... et que les conditions optimales pour un vote sûr et transparent doivent être assurées ». Dans une déclaration publiée le 9 juin, le Conseil supérieur de la magistrature a indiqué que le prévenu avait été « inculpé du meurtre du militant Ehab al-Wazni... mais que la juridiction

d'instruction n'avait pas trouvé de preuves de son implication » et que « celui-ci a été libéré 12 jours après son arrestation ».

8. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour endiguer la pandémie de maladie à coronavirus (COVID 19). Le 11 mai, le commandement des opérations conjointes a annoncé qu'un confinement total de 10 jours prendrait effet à partir de minuit le 12 mai pendant la fête de l'*Eïd al-Fitr*, conformément à la décision du Conseil des ministres du 4 mai. Cependant, le 13 mai, le Comité suprême pour la santé et la sécurité nationales a annoncé qu'il a décidé de modifier la mesure, passant d'un confinement à un couvre-feu partiel. En outre, les institutions publiques (à l'exception des services de santé et de sécurité) ont été fermées du 17 au 20 mai. Un couvre-feu partiel reste en place. Le 29 mai, le Ministère de la santé a annoncé que la situation épidémiologique instable ne permettait pas sa levée. À mesure que le pays recevait de nouveaux vaccins, les efforts visant à encourager la population iraquienne à se faire vacciner se sont poursuivis.

9. Le 17 mai, sur instruction du Premier Ministre, le Secrétariat général du Conseil des ministres a annoncé qu'il avait déposé un recours auprès de la Cour suprême fédérale contre plusieurs dispositions de la loi budgétaire fédérale de 2021, affirmant que la loi était en contradiction avec le programme du Gouvernement. Un arrêt a donc été sollicité en vue d'accélérer la mise en œuvre de la loi.

10. Le Gouvernement de la Région du Kurdistan a examiné un budget de la région pour 2021. Lors d'une réunion extraordinaire dudit Gouvernement le 24 mai, le Premier Ministre de la Région du Kurdistan iraquien, Masrour Barzani, a déclaré que le Gouvernement de la Région du Kurdistan traduirait la situation économique de la Région du Kurdistan iraquien, accroîtrait la transparence et exposerait les objectifs à long terme. La dernière loi budgétaire pour la Région du Kurdistan iraquien a été adoptée en 2013.

11. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, le Président a annoncé le 23 mai qu'il avait envoyé à la Chambre des députés un projet de loi sur le recouvrement des fonds « perdus à cause de la corruption ». Il a expliqué que le projet de loi contenait des dispositions relatives à la responsabilité ainsi que des mesures pratiques pour récupérer les fonds sortis clandestinement d'Iraq et perdus à cause de la corruption. Le Président a indiqué que la législation viserait à récupérer les fonds par la coopération avec d'autres gouvernements et les organismes internationaux. À cet égard, il a réitéré l'appel de son pays en faveur d'une coalition internationale contre la corruption.

12. La Chambre des députés a repris ses sessions législatives le 29 mai. Les sessions suivantes ont été reportées faute de quorum. Le 27 juin, le Président de la Chambre des députés a tenu une réunion avec les chefs des blocs politiques pour discuter de « la pérennité des travaux » de la Chambre et a décidé de tenir des sessions successives au cours de la semaine suivante. La Chambre a ensuite tenu une session le 29 juin, au cours de laquelle elle a approuvé la composition de la Cour fédérale de cassation et examiné les récents faits nouveaux en matière de sécurité ainsi que les résultats obtenus par le Ministère du pétrole.

13. Dans un discours prononcé à une conférence de haut niveau organisée par l'Université du Kurdistan Hewlêr à Erbil le 19 mai, le Président de la Région du Kurdistan iraquien, Nechirvan Barzani, a annoncé que son cabinet allait entamer la rédaction d'une constitution pour la Région du Kurdistan, en coopération avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan et le Parlement de la Région du Kurdistan. Il a souligné que l'objectif d'une constitution régionale était de faire en sorte que « toutes les composantes de la Région du Kurdistan se sentent en sécurité dans ce pays et sentent qu'elles et les générations suivantes ont un meilleur avenir ». Au cours

de la même conférence, le Premier Ministre Barzani a souligné que la constitution régionale devrait traduire « la diversité, ... la coexistence pacifique et la tolérance religieuse. Le Président du Parlement, qui était également présent à la conférence, a ajouté que la constitution régionale était nécessaire « pour réformer les institutions ».

14. Le 18 mai, le Parlement de la Région du Kurdistan a approuvé la nomination de Muna Yukna Yaku à la tête de la Commission indépendante des droits de l'homme de la Région du Kurdistan. Elle est la première femme à occuper ce poste.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

15. Après l'adoption, le 31 mars, de la loi budgétaire fédérale de 2021, le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont poursuivi les discussions sur sa mise en œuvre. Conduite par le Vice-Premier Ministre de la Région du Kurdistan irakien, Qubad Talabani, une délégation du Gouvernement de la Région du Kurdistan s'est rendue à Bagdad, du 31 mai au 2 juin, pour discuter de la mise en œuvre de la loi. En vertu de l'article 11 de la loi budgétaire fédérale, la Région du Kurdistan irakien recevra 12,67 % de sa part de l'enveloppe budgétaire par tranches mensuelles, en contrepartie, notamment, de la livraison de 250 000 barils de pétrole brut par jour à la société d'État qui commercialise le pétrole, ou de leur équivalent monétaire. Le 15 juin, le Premier Ministre Barzani a annoncé dans une déclaration que lui et le Premier Ministre Al-Kadhimi avaient convenu de reprendre les virements budgétaires fédéraux au bénéfice du Gouvernement de la Région du Kurdistan, avec effet rétroactif à janvier 2021. Le 22 juin, le porte-parole du Conseil des ministres a confirmé la décision prise par le Conseil le 15 juin de transférer des fonds au Gouvernement de la Région du Kurdistan, mais a fait état de difficultés techniques. Lors d'un entretien télévisé le 25 juin, M. Al-Kadhimi a précisé que les paiements devaient couvrir les traitements des fonctionnaires du Gouvernement de la Région du Kurdistan et seraient déduits des virements budgétaires effectifs.

C. Conditions de sécurité

16. Les attaques de Daech se sont poursuivies, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddin. Pour y répondre, les forces de sécurité irakiennes ont poursuivi leurs opérations antiterroristes.

17. Le 24 mai, la Cellule d'information sur la sécurité a signalé qu'une roquette avait été lancée contre la base aérienne d'Aïn el-Assad, dans la province d'Anbar. Le porte-parole de la coalition internationale contre Daech a indiqué le même jour qu'il n'y avait pas eu de victimes et que l'incident faisait l'objet d'une enquête. La responsabilité de cette attaque n'a pas été revendiquée. Le 6 juin, le porte-parole de la coalition a indiqué qu'une roquette était tombée à proximité d'un bâtiment diplomatique des États-Unis à l'aéroport international de Bagdad, sans faire de victimes. Selon le porte-parole de la coalition, les autorités irakiennes enquêtaient sur cette attaque. Le même jour, la Cellule a signalé que deux drones avaient été abattus au-dessus de la base aérienne d'Aïn el-Assad. Le 9 juin, la Cellule a signalé que trois roquettes avaient visé la base aérienne de Balad, au nord de Bagdad, sans faire de victimes. Le lendemain, elle a indiqué que l'aéroport international de Bagdad avait également été visé le 9 juin par trois drones, dont l'un avait été abattu. Le lendemain, le porte-parole de la coalition a confirmé l'attaque survenue à l'aéroport international de Bagdad le 9 juin. Le 20 juin, la Cellule a indiqué qu'une roquette avait été tirée en direction de la base aérienne d'Aïn el-Assad mais n'avait pas explosé, ajoutant que les forces de sécurité enquêtaient sur l'incident.

18. Le 26 juin, les services antiterroristes du Gouvernement de la Région du Kurdistan ont signalé que, le même jour, trois drones piégés avaient visé des localités situées au nord-est d'Erbil, causant des dégâts matériels, et que des enquêtes étaient en cours. La responsabilité de ces attaques n'a pas été revendiquée. Dans une déclaration publiée le même jour, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan a indiqué que « cet acte d'agression appelait une réponse ».

19. Entre le 11 mai et le 30 juin, plus de 29 attaques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés auraient ciblé des camions appartenant à des sociétés irakiennes chargées d'approvisionner la coalition, dans les provinces d'Anbar, de Babel, de Bagdad, de Bassora, de Dhi Qar, de Mouthanna, de Qadissiyé et de Salaheddin.

20. Le Ministère turc de la défense nationale a indiqué que les opérations militaires se poursuivaient contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq. Le 17 mai, le Président turc, Recep Tayyip Erdoğan, a annoncé la mort d'un haut dirigeant du PKK lors d'une opération menée par la Turquie dans le nord de l'Iraq. Le PKK a démenti la mort de son dirigeant dans une déclaration publiée le 18 mai.

21. Le 5 juin, la Turquie a mené une frappe aérienne près de Makhmour, au sud-est de Mossoul. Le 6 juin, faisant indirectement référence à l'attaque sur les médias sociaux, M. Erdoğan a déclaré que le « haut responsable de l'organisation terroriste PKK dont relève Makhmour a été neutralisé. »

22. Dans une déclaration publiée le 5 juin, le Ministère des peshmergas du Gouvernement de la Région du Kurdistan a indiqué qu'une attaque dans le nord de l'Iraq avait « causé la mort de cinq soldats peshmergas et en avait blessé quatre autres », attribuant l'attaque au PKK. Le même jour, la présidence de la Région du Kurdistan a condamné l'attaque et souligné la nécessité de mettre fin à « l'agression du PKK contre la Région du Kurdistan ». Le porte-parole du commandant en chef irakien a également condamné l'attaque dans une déclaration le 5 juin et a indiqué que les forces de sécurité enquêtaient sur l'incident. De même, le Ministère fédéral de la défense a publié une déclaration dans laquelle il a condamné cet acte et indiqué que « les forces peshmergas font partie intégrante de nos forces armées, et toute attaque contre ces forces est rejetée et inacceptable ». Dans une déclaration à la presse le 6 juin, le Ministère turc de la défense nationale a condamné l'attaque et indiqué que la Turquie « se tient aux côtés... de ses frères irakiens dans leur lutte contre le terrorisme et est prête à les soutenir ». Dans une déclaration publiée le 5 juin, le PKK a nié toute responsabilité dans cette attaque.

23. Dans une déclaration publiée le 6 juin, la présidence irakienne a condamné l'attaque menée la veille contre les peshmergas. Elle a également fait état de la « présence illégale » du PKK sur le territoire irakien et précisé que « la Constitution irakienne stipule que l'Iraq ne permettra pas que son territoire soit utilisé comme base pour mener des actes d'hostilité contre l'un ou l'autre de ses voisins ». Qualifiant la frappe aérienne turque près de Makhmour d'« escalade dangereuse », la présidence a appelé à la cessation des « incursions turques et des violations de la souveraineté irakienne » et affirmé que « la présence militaire turque dans la Région du Kurdistan et à Mossoul... devrait être retirée. » Par ailleurs, la présidence a souligné dans la déclaration combien il importait de renforcer la coopération entre l'Iraq et la Turquie afin de résoudre les problèmes transfrontaliers et de sécurité.

24. Dans une déclaration commune publiée le 31 mai, le Ministre fédéral de l'agriculture et le Ministre de l'agriculture et de l'eau du Gouvernement de la Région du Kurdistan ont dénoncé les activités de déforestation dans le nord de l'Iraq et demandé au Gouvernement turc d'y mettre un terme.

25. Dans une déclaration publiée le 4 juillet, le Ministère turc de la défense nationale a affirmé que les forces armées turques continuent de lutter contre le terrorisme « en Turquie et au-delà de la frontière » conformément au droit international et qu'elles « font preuve d'une sensibilité maximale afin de ne pas porter atteinte aux civils innocents, à l'environnement et aux biens historiques et culturels ».

26. Le 27 juin, le secrétaire à la presse du Département de la défense des États-Unis a annoncé que les forces américaines avaient mené des « frappes aériennes défensives de précision » contre des installations qui, selon elles, avaient servi à lancer des « attaques au moyen de drones contre le personnel et les installations des États-Unis en Iraq » et que ces frappes aériennes constituaient un « message dissuasif sans ambiguïté ». Le secrétaire à la presse a indiqué que l'intention du Président des États-Unis était de protéger le personnel des États-Unis et que « les États-Unis ont agi conformément à leur droit de légitime défense, qui procède du droit international. Les frappes étaient à la fois nécessaires pour faire face à la menace et d'une portée limitée appropriée. »

27. Le Gouvernement iraquien a condamné les frappes aériennes des États-Unis dans des déclarations publiées le 28 juin par la présidence, le porte-parole militaire du Premier Ministre, le Conseil national de sécurité et le Ministère des affaires étrangères.

28. Le 5 juillet, le porte-parole de la coalition a indiqué que trois roquettes visant la base aérienne d'Aïn el-Assad avaient atterri sur le périmètre de la base sans faire de blessés. Le 6 juillet, le porte-parole de la coalition a signalé qu'un drone avait fait impact à proximité de la base aérienne d'Erbil. Il a déclaré que, selon les premières informations reçues, il n'y avait eu ni victime ni dégât. Le 7 juillet, le porte-parole de la coalition a indiqué que 14 roquettes avaient atterri sur la base aérienne d'Aïn el-Assad et dans le périmètre et que les « mesures défensives de protection des forces » avaient été activées. Il a par la suite confirmé que deux membres du personnel avaient subi des « blessures légères », ajoutant que l'évaluation des dégâts était en cours. La responsabilité de l'attaque a été revendiquée par un groupe qui se faisait appeler la « Revanche des Muhandis ». Le 7 juillet, le porte-parole du commandant en chef iraquien a condamné les deux incidents, qu'il a qualifiés d'« attaque terroriste » perpétrée par les « ennemis de l'Iraq », et a promis qu'ils seraient poursuivis.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

29. Le 17 mai, le Premier Ministre s'est entretenu par téléphone avec le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani. Selon le cabinet du Premier Ministre, ils ont discuté des efforts conjoints de lutte contre le terrorisme et des moyens de réaliser et de soutenir conjointement la paix et la sécurité régionales ainsi que le développement économique durable.

30. Les questions de sécurité ont aussi marqué l'engagement international. Le 11 mai, le Vice-Ministre de la défense de l'Arabie saoudite s'est rendu à Bagdad et a rencontré séparément les trois présidences. Le 18 mai, le Premier Ministre a reçu le Secrétaire général adjoint aux opérations de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Dans une déclaration, le Premier Ministre a indiqué qu'il avait souligné les efforts faits par le Gouvernement pour renforcer les relations bilatérales et insisté sur le fait que les relations futures seraient « limitées aux domaines non liés aux combats », conformément aux besoins du Gouvernement.

31. Le 20 mai, le Premier Ministre a reçu le commandant du Commandement central des États-Unis, le général Kenneth McKenzie. Dans une déclaration, le Premier

Ministre a indiqué qu'ils ont convenu de tenir la première réunion du comité technique spécialisé chargé d'élaborer des mécanismes de mise en œuvre des décisions issues du troisième cycle de dialogue stratégique. Par la suite, la Cellule d'information sur la sécurité a indiqué que la première réunion s'était tenue le 5 juin à Bagdad, au cours de laquelle les deux parties ont convenu d'un cadre pour discuter des relations bilatérales à long terme en matière de sécurité. Selon le porte-parole du commandant en chef iraquien, les parties ont également convenu qu'avant la prochaine réunion, un plan serait élaboré pour mettre en œuvre les décisions prises lors du dialogue stratégique, y compris « des mécanismes et des calendriers précis pour achever le redéploiement des troupes combattantes de la coalition ».

32. Par ailleurs, la Présidente de la Commission de la défense nationale et des forces armées du Parlement français, Françoise Dumas, s'est rendue en Iraq du 21 au 25 mai, en visite à Bagdad et Erbil, dans le cadre d'une mission d'information sur la stabilité au Moyen-Orient et les perspectives de coopération militaire entre la France et l'Iraq.

33. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Makhdoom Shah Mahmood Hussain Qureshi, est arrivé à Bagdad le 28 mai pour une visite de trois jours au cours de laquelle il a rencontré séparément le Président, le Premier Ministre et les Ministres des affaires étrangères, de la défense et de l'intérieur. Les discussions ont porté sur la coopération en matière de sécurité, notamment la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, la coopération économique, la lutte contre la criminalité et le trafic de drogue et le renforcement des liens culturels.

34. Les 1^{er} et 2 juin, respectivement, le Vice-Président de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Ferid Belhaj, a rencontré M. Al-Kadhimi et M. Salih à Bagdad. Les discussions ont porté sur la conduite de la réforme économique, la relance de l'investissement, la lutte contre la corruption et la restructuration de la prestation des services publics. M. Belhaj a salué le livre blanc du Gouvernement sur les réformes économiques et financières.

35. Le 4 juin, le Premier Ministre a reçu un appel téléphonique du Président français, Emmanuel Macron. Le cabinet du Premier Ministre a indiqué dans une déclaration que le Premier Ministre avait « salué le rôle joué par la France et le soutien qu'elle apporte à l'Iraq dans la lutte contre l'EIIL » et souligné que l'économie et la culture étaient deux domaines importants de la coopération bilatérale. Pour sa part, M. Macron a « salué la diplomatie équilibrée menée par le Premier Ministre iraquien qui crée les conditions du dialogue et de la stabilité », notamment en facilitant le dialogue régional en Iraq.

36. Le 6 juin, le Ministre danois des affaires étrangères, Jeppe Kofod, a inauguré la nouvelle ambassade du Danemark à Bagdad et rencontré le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales, notamment la coopération dans les domaines de l'économie, de la santé et de la sécurité, ainsi que sur la lutte contre le terrorisme.

37. Le 8 juin, les trois présidences et le Ministre des affaires étrangères ont rencontré séparément à Bagdad le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Dominic Raab. Lors des discussions, ils ont mis l'accent sur la coopération dans les domaines de la sécurité, de l'économie, de la culture et de la santé, ainsi que sur les prochaines élections. Le Premier Ministre a fait état de la signature d'un « document de coopération politique stratégique » bilatéral, décrit dans une déclaration du cabinet du Président comme un protocole d'accord qui bénéficierait également à la sécurité et à la stabilité régionales. Dans une déclaration, le Royaume-Uni a fait état de la signature d'un « partenariat stratégique » propre à « approfondir et renforcer ... l'amitié » entre les deux pays. Il y est également indiqué que le Ministre britannique des affaires étrangères avait rencontré

des responsables militaires de la coalition internationale contre Daech et de l'OTAN. Le lendemain, le Président de la Région du Kurdistan iraquien a reçu M. Raab à Erbil.

38. Dans une déclaration à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin, le Président a décrit les effets des changements climatiques sur l'Iraq et souligné les risques économiques et sociaux qu'ils comportent. Il a appelé à l'unité dans la lutte contre les changements climatiques et à la mise en place d'un programme national pour répondre à l'urgence de l'adaptation aux changements climatiques et en faire une occasion pour diversifier l'économie, promouvoir les énergies renouvelables et accroître la résilience des zones vulnérables. Il a fait état de la ratification en janvier de la loi portant adhésion à l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

39. Le 14 juin, le Ministre des Affaires étrangères est arrivé à Doha pour participer aux réunions consultatives et d'urgence des ministres des affaires étrangères du Conseil de la Ligue des États arabes. Selon le compte rendu du Ministère des affaires étrangères, le Ministre a demandé à la Ligue des États arabes d'envoyer des observateurs électoraux « pour surveiller le déroulement du prochain processus électoral ». En marge de la réunion, le Ministre des affaires étrangères a participé à une réunion du mécanisme de coordination tripartite avec ses homologues égyptien et jordanien.

40. Le 19 juin, le Président, le Premier Ministre et le Président du Parlement ont adressé leurs félicitations au Président élu de la République islamique d'Iran, Ebrahim Raisi, pour son élection. Le Président et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan iraquien ont également félicité le Président élu.

41. Le 21 juin, le Ministre des affaires étrangères a participé à une réunion du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne à Luxembourg. Le même jour, le Ministère des affaires étrangères a indiqué dans une déclaration que le Ministre des affaires étrangères avait souligné que son pays souhaitait recevoir « le soutien des États membres de l'Union européenne pour l'observation des prochaines élections ».

42. Le 27 juin, le Premier Ministre et le Président ont accueilli le Président égyptien et le roi de Jordanie pour le quatrième sommet tripartite. Dans un communiqué conjoint publié à l'issue du sommet, ils ont fait état de l'objectif qu'ils se sont fixé de renforcer la coopération trilatérale dans les domaines de la sécurité, de la politique et de l'économie et, au niveau régional, de façonner « une vision commune... par la coopération et la coordination ». En outre, l'Égypte et la Jordanie ont affirmé leur soutien à la tenue d'élections transparentes et équitables en Iraq.

43. Le 29 juin, M. Al-Kadhimi est arrivé à Bruxelles pour une visite de deux jours, au cours de laquelle il a rencontré le Premier Ministre belge, les présidents de la Commission européenne et du Parlement européen, le Secrétaire général de l'OTAN et les représentants permanents des États membres de l'OTAN. Les discussions ont porté sur l'appui à la stabilité en Iraq et dans la région, la tenue d'élections libres et équitables en Iraq, les efforts de reconstruction et les réformes économiques, ainsi que la coopération bilatérale avec l'Iraq.

44. Le 2 juillet, M. Al-Kadhimi a rencontré le Premier Ministre italien, Mario Draghi, à Rome. L'entretien a porté sur la coopération bilatérale en matière de sécurité, y compris la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, et sur les investissements, l'énergie et la culture. Le même jour, il a rencontré le pape François au Vatican. Les deux parties ont « rappelé la visite apostolique historique que le pape a effectuée en Iraq en mars » et souligné la nécessité d'un dialogue national pour favoriser la stabilité dans la région.

III. Compte rendu des activités les plus récentes de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

45. La Représentante spéciale a maintenu ses contacts réguliers avec les trois présidences, les dirigeants des partis politiques, les parlementaires, la Haute Commission électorale indépendante, les dirigeants religieux et les responsables locaux, les militants et les groupes de contestataires, en mettant l'accent sur les préparatifs électoraux, les mesures de lutte contre la corruption, la justice et le principe de responsabilité. Elle a souligné qu'il était important que tous les acteurs politiques en Iraq contribuent à créer un environnement propice aux élections. En ce qui concerne les préparatifs électoraux, elle a souligné que la MANUI apportait un soutien technique renforcé à la Haute Commission électorale indépendante. Elle a réaffirmé qu'il incombait au premier chef aux parties prenantes irakiennes d'assurer l'intégrité du processus électoral, ce qui permettrait une large participation. En réponse aux appels au boycott des élections, elle a encouragé tous les électeurs à participer aux élections, car c'était le meilleur moyen de faire entendre leur voix et de promouvoir un processus électoral qui soit crédible et inclusif et perçu comme tel.

46. Parallèlement, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est entretenue régulièrement avec le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, les interlocuteurs politiques, le Haut Comité pour la promotion et le suivi de la participation électorale des femmes et la communauté internationale sur les préparatifs des prochaines élections. Elle a réaffirmé que la MANUI soutenait un processus électoral respectueux de l'égalité des sexes, tout en reconnaissant les difficultés rencontrées par les candidats, notamment les femmes.

47. Lors de ses entretiens avec les dirigeants communautaires, les manifestants et les militants, la Représentante spéciale a écouté leurs aspirations à un État civil, modéré, souverain, juste, sûr et stable, exempt de corruption. Elle a souligné que les rapports publiés par la MANUI visaient à susciter la participation des institutions publiques par la formulation de recommandations fondées sur des faits, l'obligation de rendre compte et la mesure des progrès. En outre, elle a discuté avec les représentants du Gouvernement de la série d'attaques contre les manifestants et les militants politiques et a exhorté le Gouvernement à intensifier ses efforts pour mettre fin à l'impunité.

48. Le 24 juin, la Représentante spéciale s'est rendue à Karbala et a rencontré la famille du militant tué, Ehab al-Wazni. Elle a exprimé ses condoléances et expliqué les efforts déployés par l'ONU pour promouvoir la justice et le principe de responsabilité. Elle a également rencontré le gouverneur de Karbala et souligné la nécessité de faire en sorte que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes.

49. Le 19 mai, la Représentante spéciale a participé à une conférence organisée par l'Université du Kurdistan. Dans son discours, elle a souligné la force et la résilience de la Région du Kurdistan irakien, qui découlent de sa diversité. Elle a insisté sur la nécessité de l'unité intra-kurde et souligné que les sociétés démocratiques durables exigent de la patience et des compromis, notant que la préoccupation ultime des dirigeants politiques devrait être la fourniture de services fiables à la population. En outre, tout en reconnaissant la valeur ajoutée de l'adoption d'une constitution pour la région, elle a souligné que tout document final devrait « s'accorder » avec la Constitution fédérale.

50. Lors d'une visite à Erbil, la Représentante spéciale a rencontré des dirigeants du Gouvernement de la Région du Kurdistan ainsi que des militants civils et des journalistes kurdes. Tout en reconnaissant le caractère unique des circonstances nationales, régionales et internationales, la Représentante spéciale a souligné que la transparence et la responsabilité étaient essentielles. Elle a souligné que le respect des procédures légales et des normes internationales en matière de droits de l'homme est essentiel pour toute société démocratique. Elle s'est également rendue à Souleïmaniyé, où elle a rencontré les dirigeants de l'Union patriotique du Kurdistan et du Mouvement pour le changement pour discuter des relations intra-kurdes et entre Bagdad et Erbil.

51. Le 31 mai, la Représentante spéciale s'est rendue à Moscou, où elle a rencontré le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie dans le cadre de son action de soutien à l'Iraq. Elle a parlé, entre autres, de la situation en Iraq dans le contexte des élections législatives anticipées, du rôle des Nations Unies dans le soutien au processus électoral et des premiers efforts entrepris par l'Iraq pour le rapatriement en Iraq de certaines familles irakiennes du camp Hol en République arabe syrienne.

52. Lors de ses visites à Bassora et à Kirkouk, respectivement le 24 mai et le 10 juin, la Représentante spéciale adjointe a tenu une série de réunions, notamment avec les autorités locales, les chefs de tribus, la société civile, les bureaux provinciaux de la Haute Commission électorale indépendante et les responsables de la sécurité, afin d'examiner les questions liées à la situation politique, aux élections et à la sécurité. Elle a souligné combien il importe d'organiser des élections inclusives, transparentes et sûres, avec une large participation.

53. Le 17 juin, la Représentante spéciale adjointe a assisté au lancement du plan de travail du comité supérieur pour la promotion et le suivi de la participation électorale des femmes. Elle a souligné l'engagement de l'ONU à soutenir les efforts visant à promouvoir la participation des femmes à la vie politique. En outre, elle a exhorté le Gouvernement à faire davantage pour permettre une participation sûre, significative et équitable des femmes aux élections et, au-delà, leur accès aux postes de décision.

B. Assistance électorale

54. La MANUI a continué à déployer des conseillers électoraux supplémentaires dans le cadre de son projet d'assistance technique électorale renforcée, à l'appui des préparatifs des élections entrepris par la Haute Commission électorale indépendante. Au 1^{er} juillet, 31 conseillers électoraux internationaux et 54 agents électoraux nationaux fournissaient à la Commission une assistance technique et un appui consultatif dans des domaines tels que la gestion et les conseils juridiques, la planification et la coordination opérationnelles, la formation et les procédures, la logistique, les achats, les technologies de l'information, la sécurité des élections, les communications et la sensibilisation du public, le genre, les plaintes électORALES et les mesures de lutte contre la COVID-19 pendant les élections. Les équipes électorales déployées dans cinq centres régionaux de la MANUI ont continué à travailler avec les bureaux électORAUX des provinces. La MANUI prévoit le déploiement de plus de 30 personnes supplémentaires dans le cadre du projet.

55. En réponse à la résolution [2576 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, la MANUI, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), a élaboré une proposition de projet qui prévoit le déploiement progressif de 130 autres experts électORAUX internationaux des Nations Unies avant les élections et le jour des élections. Ces experts seront déployés à Bagdad et dans des centres régionaux afin d'assurer une couverture géographique aussi large que possible. Le

projet prévoit également la mise en place d'une équipe de communication chargée de mener la campagne de messages stratégiques de l'ONU, qui vise à informer les électeurs irakiens des préparatifs électoraux et des activités de l'ONU à l'appui des élections. Le Secrétariat soutient le recrutement d'experts au moyen de la liste unique d'experts électoraux, en coordination avec la MANUI et l'UNOPS.

56. La Haute Commission électorale indépendante a réalisé des progrès importants dans les préparatifs des élections, notamment dans l'enregistrement des candidatures. À la fin de la période de présentation des candidatures, le 1^{er} mai, plus de 3 500 candidats, dont 982 (28 %) étaient des femmes, avaient déposé leur déclaration de candidature pour participer aux élections. Conformément à la loi électorale, la Haute Commission électorale indépendante a transmis les documents des candidats au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, au Ministère de l'intérieur et à la Commission pour la responsabilité et la justice pour vérification avant la certification de la liste finale des candidats.

57. La Commission a lancé le recrutement de plus de 350 000 personnes pour assurer les tâches liées au scrutin et au dépouillement. La MANUI a fourni des conseils techniques sur le processus de recrutement, les méthodes de formation du personnel et l'examen des règlements et des procédures pour le scrutin, le dépouillement et la transmission des résultats. La Mission a également conseillé le comité de la Commission qui assure le suivi de la planification et de la mise en œuvre des mesures de sécurité liées à la COVID-19 pour le jour des élections. De même, la MANUI a conseillé et soutenu la Commission en ce qui concerne le processus d'audit de la gestion des résultats et l'achat de matériel électoral, notamment les bulletins de vote et autres imprimés.

58. La Haute Commission électorale indépendante a également réalisé des progrès considérables s'agissant de recouper les registres d'inscription des 25,1 millions d'électeurs remplissant les conditions requises et de déterminer le nombre de bureaux de vote nécessaires le jour du scrutin. La distribution des cartes d'électeurs s'est poursuivie dans toutes les provinces. La MANUI a prêté conseil à la Commission sur l'utilisation des cartes d'électeurs et sur l'amélioration des procédures pour permettre l'inscription d'un plus grand nombre d'électeurs, y compris ceux qui seraient toujours déplacés à l'intérieur du pays ou qui vivent dans des lieux de déplacement secondaires.

59. La Commission a assuré auprès des ambassades et des organisations internationales le suivi de l'invitation qu'elle a adressée en vue de l'observation des élections législatives du 10 octobre 2021. Les directives d'enregistrement pour l'observation et les formulaires d'accréditation ont été mis à disposition et partagés avec les entités qui ont indiqué leur intention de déployer des observateurs électoraux. Selon le compte rendu du Conseil européen du 21 juin, le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a annoncé que l'Union européenne avait décidé d'envoyer une « mission d'observation électorale de l'UE » pour les prochaines élections en Iraq, à l'invitation du Gouvernement irakien. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, la MANUI évaluera le soutien apporté aux observateurs internationaux tiers, le cas échéant et en fonction des ressources disponibles, sur la base de leurs plans de déploiement et de leurs besoins propres.

C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

60. La MANUI a continué à faire état des préoccupations formulées concernant la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique. Le 23 mai, à Nassiriyé, dans la province de Dhi Qar, un manifestant a été blessé lorsqu'un engin explosif improvisé

a explosé sur son véhicule. Il s'agit de la quinzième attaque de ce type visant des manifestants à Dhi Qar au cours des derniers mois, selon les informations confirmées par la MANUI. Le 25 mai, comme indiqué ci-dessus, des manifestants se sont rassemblés à Bagdad pour demander la fin de l'impunité pour les meurtres de manifestants et de militants. Selon les informations confirmées par la MANUI, deux manifestants ont été tués par des tirs à balles réelles.

61. Le 30 mai, la MANUI a publié un rapport intitulé « Update on demonstrations in Iraq: accountability for human rights violations and abuses by unidentified armed elements ». Dans le rapport, la MANUI a mis l'accent sur les mesures prises par les autorités irakiennes pour faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits dans le contexte des violences liées aux manifestations répondent de leurs actes et a encouragé les autorités à redoubler d'efforts pour mettre fin à l'impunité pour les tentatives d'assassinat ou les assassinats ciblés, les enlèvements, la torture et les disparitions de manifestants, de militants et de critiques perpétrés par des « éléments armés non identifiés ». Dans les recommandations formulées dans le rapport, la MANUI a souligné la nécessité de poursuivre les efforts dans les domaines des enquêtes, de la responsabilisation et de la protection.

62. Le 12 mai, la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport conjoint sur la liberté d'expression dans la Région du Kurdistan irakien. Le rapport fait état d'allégations de restrictions illégales des droits de ceux qui expriment des critiques à l'égard des autorités du Gouvernement de la Région du Kurdistan ou de ses politiques. Il indique qu'entre mars 2020 et avril 2021, des journalistes, des militants et d'autres personnes ont fait l'objet d'arrestations arbitraires et de violations des garanties procédurales, de procès inéquitables, du recours à des menaces ou à d'autres formes de pression et d'intimidation.

63. Après la promulgation de la loi sur les femmes yazidies survivantes le 1^{er} mars, le Conseil des ministres a créé une direction générale des affaires yazidies au sein du Ministère fédérale du travail et des affaires sociales en mai et a nommé une avocate yazidie au poste de directrice générale. En outre, conformément à l'article 11 de la loi, le Secrétariat général du Conseil des ministres, avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations, a entamé l'élaboration de règlements pour faciliter sa mise en œuvre, notamment en veillant à ce que la loi accorde la priorité aux besoins des survivantes.

64. La population civile a continué de pâtir de l'insécurité et de la violence. Entre le 1^{er} avril et le 30 juin, la MANUI a recensé 72 atteintes à la sécurité qui ont fait au moins 151 victimes civiles (36 décès, dont 6 enfants et 2 femmes, et 115 blessés, dont 12 garçons, 2 filles et 1 femme). Au total, le nombre de victimes civiles imputables à Daech s'élève à 75 (20 morts et 55 blessés) tandis que les groupes armés non identifiés échappant au contrôle de l'État sont responsables de 29 victimes civiles (5 morts et 24 blessés) et les éléments armés de 22 (3 morts et 19 blessés). Les forces turques ont continué de mener des opérations aériennes ciblant le PKK. Entre le 1^{er} avril et le 30 juin, la MANUI a enregistré quatre civils blessés (3 hommes et 1 garçon) lors d'opérations militaires menées par les forces turques dans la province de Dohouk. En outre, la MANUI a reçu des rapports crédibles faisant état de déplacements de civils et de dégâts causés aux terres agricoles. Dans un communiqué de presse publié le 30 mai, le Ministère turc de la défense nationale indiquait que lors de la détermination des cibles, « le plus grand soin et la plus grande attention étaient accordés à la protection des biens et de la vie de la population civile et de l'environnement. »

65. Suite à la réimposition d'un couvre-feu en mai pour contenir la propagation de la COVID-19, la MANUI a poursuivi sa campagne sur les médias sociaux illustrant les effets de la pandémie sur les droits de l'homme. La campagne vise également à

réduire la stigmatisation et à encourager le respect des mesures de prévention de la COVID-19.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

66. Au 29 juin 2021, le plan de réponse humanitaire pour l'Iraq était financé à 24 %, ayant reçu jusqu'à présent 143 millions de dollars sur les 607 millions de dollars nécessaires. En juin, environ 1,2 million de personnes vivaient toujours en situation de déplacement en Iraq, dont 180 000 personnes accueillies dans 25 camps administrés par la Région du Kurdistan iraquien et 11 000 personnes dans quatre camps dans d'autres parties de l'Iraq. Seize camps ont été fermés ou reclassés depuis fin 2020.

67. Le Gouvernement iraquien a procédé aux premiers rapatriements de certaines familles irakiennes du camp de Hol situé en République arabe syrienne. Le 25 mai, un premier groupe de 93 familles irakiennes (382 personnes au total, dont 98 femmes, 39 hommes, 124 filles et 121 garçons), qui étaient prises au piège par Daech ou fuyaient ce dernier et vivaient donc dans une section spéciale du camp, a été relocalisé dans le camp de Djedda 1, dans la province de Ninive. Après une période de stabilisation et une évaluation de leur communauté d'origine, les familles bénéficieront d'une aide pour retourner dans leur région d'origine. L'équipe de pays des Nations Unies fournit une aide humanitaire après le retour, notamment grâce à un appui à l'administration des camps et à la prestation de services, au Ministère des migrations et des déplacements. Les modalités des retours ultérieurs font l'objet de discussions avec le Gouvernement.

68. Dans le cadre des efforts pour fournir aux déplacés et aux rapatriés les documents dont ils ont besoin, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a traité, en mai et juin, un total de 12 839 demandes et délivré 1 461 cartes d'identité d'état civil et 5 421 certificats de nationalité iraquienne. Dans ce contexte, le HCR a également apporté son concours au Gouvernement pour organiser les visites sur les sites de déplacement à Ninive et à Anbar afin de faciliter la délivrance de documents.

69. En mai, à la demande des autorités locales de la province de Dohouk, les partenaires humanitaires ont fourni de l'eau, de la nourriture et des articles non alimentaires à 60 familles (environ 500 personnes) déplacées de trois villages touchés par les opérations militaires turques.

70. Pendant le mois de juin, le HCR a soutenu 5 806 familles déplacées (32 513 personnes) en leur fournissant une aide d'urgence en espèces, tandis que 6 500 ménages (28 190 personnes) ont continué à bénéficier d'allocations mensuelles en espèces. Pendant le même mois, le HCR a fourni des allocations d'urgence COVID-19 en espèces à 7 200 ménages de rapatriés et 18 000 ménages de réfugiés (40 320 et 78 064 personnes respectivement).

71. Pour faciliter les retours dans les zones d'origine, le mécanisme de financement pour la stabilisation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de mettre en œuvre des projets visant à remettre en état les infrastructures, offrir des moyens de subsistance à la population et assurer la cohésion sociale à Anbar, Diyala, Kirkouk, Ninive et Salaheddin. En outre, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a procédé à des évaluations rapides des maisons détruites dans des zones de Ninive et a aidé 2 190 familles dont les maisons ont été détruites à présenter des demandes d'indemnisation. ONU-Habitat a continué à délivrer des certificats d'occupation aux rapatriés yazidis à Sinjar.

72. Parallèlement, en mai, le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé des activités d'assistance alimentaire contre biens communautaires dans les provinces d'Anbar, de Ninive, de Salaheddin et de Dhi Qar, qui ont permis d'aider 94 044 petits exploitants agricoles en leur fournissant des équipements et en menant des activités de renforcement des capacités. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a étendu son soutien à 70 ménages, dont des ménages de rapatriés, qui élèvent du bétail à Ninive, en vue d'atténuer les effets de la sécheresse et d'augmenter la production de fourrage vert et la disponibilité des aliments pour animaux. Pour venir en aide aux ménages vulnérables en milieu urbain, le PAM a également mené des activités visant à améliorer les moyens de subsistance de 1 700 bénéficiaires, notamment en fournissant une assistance pécuniaire aux petites et moyennes entreprises dans les provinces de Ninive et de Bassora.

73. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a continué à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien pour le déploiement des vaccins obtenus dans le cadre du programme autofinancé par le Gouvernement au titre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. L'Iraq a reçu au total 1 727 000 doses de vaccin, dont 865 000 par le biais du Mécanisme COVAX. Au 28 juin, 976 052 doses ont été administrées (4,22 % de la population), dont 644 193 comme première dose et 331 859 comme deuxième dose.

74. L'UNOPS a continué à gérer le Centre d'information sur l'Iraq, au nom de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, afin d'aider les bénéficiaires à satisfaire leurs besoins essentiels. Grâce à sa ligne d'assistance gratuite et confidentielle, le Centre fournit aux bénéficiaires des informations essentielles sur l'aide humanitaire disponible pour la population iraquienne et offre un mécanisme permettant de signaler les problèmes liés à l'aide humanitaire ou les abus de pouvoir. Du 12 mai au 29 juin, le Centre a reçu 25 599 appels, dont 18 121 (71 %) émanant de réfugiés préoccupés par des questions de protection, notamment l'enregistrement et l'assistance pécuniaire.

75. Le 10 mai, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, en collaboration avec le Ministère de la jeunesse et des sports, ont lancé le programme national de la jeunesse dans la perspective de 2030 afin de mettre en œuvre une réponse gouvernementale fondée sur des données probantes aux besoins d'emploi des jeunes en Iraq. Parallèlement, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a soutenu le développement du secteur privé et la création d'emplois grâce à un partenariat avec la Banque centrale d'Iraq et les banques commerciales. L'initiative en cours, qui vise 700 bénéficiaires dans les provinces de Dohouk et de Ninive, a pour but d'aider les jeunes et les entreprises existantes à accéder à des services financiers. L'OIT a continué à aider le Ministère du travail et des affaires sociales à élaborer une politique nationale de l'emploi.

76. Dans le cadre de son programme pour le secteur de la sécurité, le PNUD a continué à dispenser des cours spécialisés visant à améliorer l'efficacité de la police locale à l'intention d'environ 140 agents, sélectionnés essentiellement dans les provinces d'Anbar et de Ninive. Des commissariats de police modèles ont été expérimentés dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Bassora et de Ninive. Parallèlement, le PNUD a fourni des conseils techniques au bureau du Conseiller à la sécurité nationale pour la révision de la stratégie de sécurité nationale.

77. Le Service de la lutte antimines a neutralisé plus de 370 000 mètres carrés de terres agricoles dans des zones d'Anbar et de Ninive polluées par des engins explosifs improvisés depuis l'occupation de Daech. Une formation aux risques liés aux engins explosifs a été dispensée à 5 200 rapatriés et à 3 500 personnes touchées par la menace des matières explosives dans ces zones. Cinq équipes irakiennes, formées aux opérations d'enquête et de neutralisation dans le cadre d'un programme de développement des capacités, ont commencé leurs opérations dans des zones de la

province de Ninive. Après l'élimination de la menace des matières explosives par le Service de la lutte antimines, la construction d'un parc d'espace vert dans la vieille ville de Mossoul a été achevée en juin, offrant ainsi un espace sûr pour les jeunes.

78. Au 31 mai, 1 091 enfants (dont 43 filles) étaient toujours détenus pour des motifs liés à la sécurité nationale, y compris 35 enfants étrangers (dont 28 filles). En outre, 137 enfants étrangers (dont 62 filles) ont été détenus avec leur mère, mais pas pour des motifs liés à la sécurité nationale. En mai, les organismes des Nations Unies en Iraq ont confirmé cinq cas de violations graves commises contre des enfants (5 filles) ; il s'agissait, dans la plupart des cas, de meurtre ou d'atteinte à l'intégrité physique d'enfants. Les restes explosifs de guerre ont été la principale cause des pertes d'enfants pendant la période considérée. Deux violations confirmées ont été imputées à Daech, tandis que la responsabilité des autres n'a pas été établie.

79. Le FNUAP, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD et la MANUI ont aidé le Gouvernement iraquien dans le cadre d'activités de renforcement des capacités visant à consolider les lois, les politiques et les stratégies qui contribuent à la prévention de la violence fondée sur le genre et à la réponse à celle-ci et protègent les droits des personnes survivantes, y compris l'accès aux services essentiels en matière de violence fondée sur le genre. En outre, le FNUAP, en collaboration avec d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, a fourni un appui technique au Gouvernement pour la rédaction de la loi contre la violence domestique, par laquelle les auteurs de violences fondées sur le genre répondent de leurs actes.

80. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a dispensé des cours d'enseignement et de formation techniques et professionnels dans le domaine de la construction à 325 jeunes des provinces de Ninive et de Bassora. En outre, 115 diplômés du cours ont trouvé un emploi dans ce secteur. De mai à juillet, l'UNESCO a formé 2 416 enseignants de la province de Ninive aux contextes de crise, au danger des mines, à la discipline positive et au soutien psychosocial et 1 450 étudiants au danger des mines. L'UNESCO a en outre dispensé une formation professionnelle à 750 étudiants.

81. En collaboration avec le HCR, l'Agence norvégienne pour l'assurance qualité dans l'éducation et le Ministère iraquien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'UNESCO a mis à l'essai avec succès le système du passeport de qualification de l'UNESCO en Iraq. Le projet pilote a permis à 24 réfugiés syriens de retrouver les diplômes d'enseignement secondaire qu'ils avaient perdus pendant leur vol.

82. Dans le cadre de la coopération entre le Ministère de la culture et l'UNESCO, la remise en état des sites historiques de Mossoul s'est poursuivie au titre de l'initiative intitulée « Faire revivre l'esprit de Mossoul ».

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité

83. Le Département de la sûreté et de la sécurité a suivi l'évolution de la situation dans tout le pays et a appliqué des mesures de gestion des risques pour permettre l'exécution des opérations menées par les organismes des Nations Unies. Des avis et des alertes de sécurité, y compris des messages liés à la pandémie, ont continué d'être régulièrement diffusés pour tenir le personnel des Nations Unies informé des mesures de précaution mises en place.

84. Le Département a appuyé en moyenne 24 missions par jour sur le terrain, dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Il a continué d'assurer une étroite coordination avec le Gouvernement hôte et de dialoguer avec lui, afin que l'information circule correctement et que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises, s'agissant en particulier des déplacements et des autorisations d'accès aux régions toujours soumises à des mesures de confinement liées à la COVID-19.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

85. La Mission a poursuivi les projets de rénovation et de construction dans le Complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, les bureaux régionaux et la Base de soutien avancée, tout en maintenant des protocoles stricts en matière de santé et de sécurité.

86. La MANUI, pour l'aider à mener à bien son mandat, a continué d'apporter un appui administratif et logistique à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

87. En collaboration avec l'OMS, la MANUI a poursuivi sa campagne de vaccination contre la COVID-19 à l'intention du personnel des Nations Unies et des personnes à charge en Iraq. À la fin de juin, la Mission avait administré environ 2 200 premières ou deuxièmes doses de vaccins anti-COVID-19.

V. Observations

88. Les élections prévues pour le 10 octobre 2021 doivent permettre à tous les Iraquiens remplissant les conditions requises d'exercer leur droit démocratique de choisir librement leurs représentants. Dans ce contexte, je me félicite de la poursuite des progrès dans les préparatifs électoraux. Pour que le processus électoral soit couronné de succès, la Haute Commission électorale indépendante doit bénéficier de la pleine coopération et du soutien total de toutes les parties prenantes. En outre, tous les Iraquiens, y compris le Gouvernement iraquien, les blocs politiques, les forces de sécurité et la société civile, ont la responsabilité d'œuvrer à la mise en place des conditions permettant la tenue d'une compétition ouverte à tous et crédible dans un environnement sûr, à l'abri de la peur et de l'intimidation. Le Gouvernement a un rôle central à jouer pour ce qui est de protéger les droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression et de réunion, et de veiller à ce que les auteurs de violences et de violations des règles et procédures électorales répondent de leurs actes.

89. Alors que la MANUI et le PNUD étendent leurs activités d'assistance électorale technique conformément à la résolution [2522 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, l'ONU est fermement déterminée à fournir l'assistance électorale la plus large possible au Gouvernement iraquien et à la Haute Commission électorale indépendante. J'encourage les autres partenaires internationaux de l'Iraq à répondre positivement aux appels lancés par le Gouvernement pour l'envoi d'observateurs électoraux.

90. La poursuite des attaques contre les installations diplomatiques et la coalition internationale est une source de grande préoccupation. Je demande de nouveau au Gouvernement iraquien de faire des efforts concertés pour remédier aux atteintes à la sécurité de manière ferme et rapide. Il incombe à tous les acteurs de la sécurité de coopérer avec le Gouvernement dans l'action qu'il mène pour renforcer le contrôle de l'État sur les armes et la sécurité.

91. La mise en œuvre effective de la loi budgétaire fédérale est une condition préalable au fonctionnement de l'État irakien. J'encourage donc le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à accélérer l'exécution du budget sans plus tarder, et je réitère mon appel à un dialogue institutionnalisé, régulier et structuré pour parvenir à des accords durables sur les autres questions en suspens.

92. Je me félicite de l'engagement de l'Iraq à maintenir la sécurité et la stabilité dans la région par des moyens diplomatiques. Je demande aux partenaires régionaux et internationaux de l'Iraq de soutenir cette position et de favoriser la sécurité et la stabilité dans le pays dans le cadre de la coopération par des négociations bilatérales et multilatérales et le dialogue. Il faut lutter contre les dangers et le terrorisme transfrontières dans le respect de la souveraineté territoriale des États concernés et sur la base du principe des relations de bon voisinage. En outre, tous les États doivent s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe, en vertu du droit humanitaire international, d'assurer la protection des civils.

93. L'impunité pour les violations des droits de l'homme continue de saper la légitimité de l'État. J'encourage les autorités irakiennes à agir de manière décisive et à demander des comptes aux responsables des meurtres de militants et de manifestants pacifiques et des attaques contre des défenseurs des droits humains et des militants de la société civile.

94. Après l'action et le plaidoyer énergiques de l'ONU en faveur de retours sûrs et volontaires dans la dignité, j'ai été encouragé par le fait que le Gouvernement ait accepté de transférer en Iraq le premier groupe de familles du camp de Hol. Je demande instamment à tous les pays concernés de suivre l'exemple de l'Iraq et d'autres pays qui ont déjà pris des mesures pour assumer la responsabilité de leurs propres citoyens dans le camp de Hol.

95. La pandémie de COVID-19, les déplacements prolongés et l'incertitude économique ont accru les vulnérabilités en Iraq. Je trouve encourageants les efforts déployés par le Gouvernement et les agents de santé pour lutter contre la pandémie et sensibiliser le public à ce problème sanitaire mondial. Quelque 2,4 millions de personnes ont gravement besoin d'une aide humanitaire à l'heure actuelle, contre 1,8 million en 2020. Je demande instamment à tous les États Membres de veiller à ce que le plan de réponse humanitaire soit financé de manière à répondre aux besoins des 1,5 million de personnes visées.

96. Enfin, je tiens à remercier ma représentante spéciale, Jeanine Hennis-Plasschaert, et le personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement avec lequel, en cette période extraordinaire et ces circonstances difficiles, ils continuent de remplir le mandat confié à l'Organisation.